

Direction du Développement URBANISME - QUALITÉ ARCHITECTURALE Droit des Sols

- 5 JUIL, 2023

N°

Pole Urbanisme ENEDIS

LE MANS METROPOLE 16, Avenue Francois Mitterrand 72000 LE MANS

Téléphone :

02 51 36 47 57

Télécopie :

Courriel :

pdl-urbanisme@enedis.fr

Interlocuteur:

**CHARTIER Louis** 

Objet:

Réponse concernant l'instruction d'une autorisation d'urbanisme

LA ROCHE-SUR-YON, le 05/07/2023

Madame, Monsieur,

Vous nous avez transmis la demande d'instruction de l'autorisation d'urbanisme PA07218123Z0004 concernant la parcelle référencée ci-dessous :

Adresse:

**ESPACES PUBLICS** 

72000 LE MANS

Référence cadastrale :

Section \* , Parcelle n° VOIE PUBLIQUE

Nom du demandeur :

LE FOLL STEPHANE

Compte tenu des informations reçues concernant ce projet et sans précision particulière de votre part, nous avons considéré que ce projet n'a pas d'impact sur l'alimentation électrique. Par conséquent, aucune intervention n'est nécessaire sur le réseau public de distribution d'électricité.

Cette réponse reste valable sur la base des hypothèses précédentes pendant la durée de validité de l'autorisation d'urbanisme.

Comme stipulé sur le Cerfa, le pétitionnaire ne souhaitant pas de nouveau raccordement, son projet sera raccordé sur le branchement existant. Dans le cas où le pétitionnaire changerait d'avis, il faudra refaire une consultation auprès de nos services en indiquant la puissance souhaitée du nouveau raccordement électrique

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sincères salutations.

Louis CHARTIER

Votre conseiller

1/1

Enedis est une entreprise de service public, gestionnaire du réseau de distribution d'électricité. Elle développe, exploite, modernise le réseau électrique et gère les données associées. Elle réalise les raccordements des clients, le dépannage 24h/24, 7j/7, le relevé des compteurs et toutes les interventions techniques. Enedis est indépendante des fournisseurs d'énergie qui sont chargés de la vente et de la gestion du contrat de fourniture d'électricité.

